

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE

ACTION 1 : MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE DE BERTRIMOUTIER

OBJECTIFS

L'église de Bertrimoutier est d'abord celle de **"la Grande Paroisse"**. Sa position dominante au dessus de la vallée de la Fave permettait de la voir depuis toutes les communes associées à la Grande Paroisse. Cette mise en scène (liée à une situation sur un belvédère et à l'architecture même, imposante, de l'église et de son clocher) est encore un élément marquant du paysage du Val de Galilée.

Cette situation exprime également à sa façon l'histoire du territoire.

Cette église nécessite d'importants travaux de réhabilitation qui vont être engagés par toutes les communes propriétaires.

Il est indispensable d'allier à ces travaux un renforcement de la mise en scène (de la mise en "paysage") de l'église, depuis les points de vue et de découverte majeurs du territoire. La RN 59-159 est, en particulier, un lieu de découverte important qui doit être prioritaire dans la démarche.

CHAMP D'ACTION

Eglise de Bertrimoutier - Grande Paroisse
Abords de la RN 59-159

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Projet d'éclairage de l'église et de son clocher, pour valoriser la situation de signal (possibilité de lier cet éclairage à une réflexion sur la mise en lumière d'autres points importants de repères sur le territoire : Sacré-Coeur, chapelle St Etienne de Raves, chapelle du Chipal...).

Projet à confier au même architecte que celui qui aura la charge de la réhabilitation du bâtiment (cohérence dans la programmation et la mise en oeuvre des travaux, simplification des dossiers de demande de subvention)

Mise en scène des vues depuis la RN 159 (à prendre en compte dans le projet de la DDE sur le passage à 2x2 voies - cf fiche 1-3-1, livre blanc "paysager"), à partir d'une bonne gestion des premiers plans (mobiliers de qualité, plantations maîtrisées, bas côtés entretenus...) et d'une ouverture des cônes de vue (végétation liée à la rivière, plantations, haies...).

ECHEANCIER

Travaux de mise en scène pouvant être liés à la réhabilitation prévue de l'église

COUT - FINANCEMENT

MAÎTRE D'OUVRAGE

Grande Paroisse (Bertrimoutier et communes associées propriétaires).

MAÎTRE D'OEUVRE

A définir - architecte chargé de la réhabilitation du bâtiment

PARTENAIRES TECHNIQUES

SDAP (ABF)
CAUE

PARTENAIRES FINANCIERS

Etat (DGE)
Etat - DRAC
Conseil Régional (politique du paysage)
Conseil Général (charte d'environnement)

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE

ACTION 2 : LES CHAPELLES (STE CLAIRE, ST ETIENNE, , LE CHIPAL) ET LES ORATOIRES (STE CLAIRE, QUEBRUX...)

OBJECTIFS

Le Val de Galilée a la chance de posséder dans son patrimoine trois chapelles de grande qualité, dont la valeur patrimoniale est liée à la fois à l'histoire, l'architecture, les objets ou tableaux contenus dans les édifices et aux sites d'implantation (hameau, site du Charémont, village...).

Au delà de ces trois édifices remarquables, de petits oratoires et des croix de mission sont présents sur l'ensemble du territoire.

C'est l'ensemble de ce petit patrimoine culturel qui prend une dimension saisissante.

La restauration, la mise en valeur et l'insertion de ce patrimoine dans des circuits de découverte est un atout évident de valorisation du cadre de vie, et de développement touristique.

CHAMP D'ACTION

Frapelle (Charémont) - Raves et la Croix-aux-Mines pour les chapelles

Ban de Laveline pour les oratoires de Quebrux et de Ste Claire

Toutes les communes pour les calvaires (cf cartes de Plans Paysagers Communaux)

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Chaque commune est maître d'ouvrage des projets concernant le patrimoine situé sur son territoire. Par contre, **la communication liée à la valorisation de l'ensemble de ce patrimoine est de la responsabilité de la Communauté de communes** (circuit des chapelles et oratoires par exemple...).

Les chapelles sont globalement dans un état satisfaisant. C'est leurs abords immédiats ou plus élargis qui méritent un investissement.

La valorisation des chapelles passe donc par une amélioration plus large :

- Frapelle-Charémont : nécessité d'un plan d'action global sur le hameau, qui prenne en compte, la maîtrise de la construction et de la transformation du bâti existant, l'ouverture de points de vue et l'élimination de plantations de sapins de Noël, l'intervention sur les vergers, les jardins, les haies (essences mieux adaptées), l'amélioration du stationnement et des cheminements, et enfin, l'aménagement des abords de la chapelle.

- St Etienne de Raves : nécessité de permettre la visite de la chapelle en toute sécurité pour les oeuvres qui y sont exposées. Amélioration des abords liée à un projet global d'aménagement du centre ancien de la commune : conception du projet à confier à un professionnel compétent en matière d'aménagement urbain (architecte, paysagiste, urbaniste...) - adoption de la charte des matériaux et des couleurs (bâtiment de la distillerie, espaces de bords de Morte, murets en grès...).

- le Chipal : valorisation liée à l'amélioration de l'ensemble des espaces du hameau, des bords du ruisseau, plantations, aménagement du chemin rural...

L'oratoire Ste Claire a déjà fait l'objet d'une réhabilitation. Celui de Quebrux est en projet (association locale du hameau avec l'aide de la commune).

ECHEancier

COUT - FINANCEMENT

Suivant projets - de toutes façons intégrés dans des démarches plus globales

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes pour la réhabilitation du patrimoine

Communauté de Communes pour la communication et la promotion

MAÎTRE D'OEUVRE

à définir par projet

PARTENAIRES TECHNIQUES

SDAP - CAUE - Inventaire de Lorraine

PARTENAIRES FINANCIERS

Etat - DRAC

Conseil Général (développement local)

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE

ACTION 3 : POINTS DE VUE REMARQUABLES (BERCAIL, SACRE-COEUR, SOREMONT, COL DE STE MARIE, SPITZEMBERG...)

OBJECTIFS

Le Val de Galilée est un pays de montagne. Des points de vue mettent en évidence les paysages. Certains sont largement reconnus (Sacré Coeur), même s'ils méritent encore une valorisation, d'autres sont peu connus - sauf des initiés (Sorémont par ex.) - enfin d'autres ont disparu au fil des années et de l'extension de la forêt (col de Ste Marie...).

Ces points de vue sont une des priorités de reconquête paysagère à engager. Ils permettent une mise en scène du patrimoine paysager, ils offrent des objectifs de découverte aux visiteurs, ils caractérisent la région.

CHAMP D'ACTION

Points de vue majeurs :

- Sacré Coeur (grande paroisse - communes de Bertrimoutier et Combrimont)
- Col de Ste Marie - commune de Wisembach, mais C. de C. du Val de Galilée et du Val d'Argent concernées

Autres points de vue : communes - voir repérage sur cartes Plans Paysagers Communaux

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

La reconquête du point de vue du Col de Ste Marie (sur la vallée de Wisembach) doit être intégrée dans le projet global lié au col (étude EDAW - cf fiche 2-1-4). Il est cependant prioritaire si l'on considère que ce col est un des éléments attractifs du Val de Galilée.

Le Sacré-Coeur est sans doute le point de vue le plus symbolique (lié à la Grande Paroisse), le plus accessible et d'autre part qui offre une vue sur les espaces habités de la vallée de la Fave. Il est accessible facilement depuis les communes de Bertrimoutier et de Combrimont.

L'action envisagée pourrait consister à mieux aménager l'aire d'accueil située autour de la statue (pique nique, information, plate forme de lecture de paysage - table d'orientation - pouvant d'ailleurs être réalisée en liaison avec les enfants des écoles -...) et à s'assurer d'une ouverture large du paysage pour maximiser le point de vue.

Une réflexion sur la signalétique depuis les coeurs de village, sur le stationnement et l'accessibilité (y compris handicapés) devrait être menée.

Les autres points de vue (Sorémont, routes paysage...) pourraient également faire l'objet de mise en valeur au travers de la mise en place de tables de lecture du paysage.

Une mise en réseau des points de vue devrait être réalisée au travers de circuits thématiques... ces points de vue peuvent également faire l'objet de points terminaux d'autres circuits thématiques... aboutissant alors à une vue plus générale du territoire.

L'exemple du parcours de découverte du village **du Valtin** constitue une référence en la matière. Bien entendu, celui du sentier de la Mine à la Croix-aux-Mines en est également une.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes, Grande Paroisse ou communes, suivant situation

MAÎTRE D'OEUVRE

à définir (ONF possible pour certains points de vue en milieu forestier ou naturel)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Communes - Historiens - PNRBV - CAUE - Paysagiste (pour aménagement ou dessin des tables de lecture du paysage...)

ECHEANCIER

COUT - FINANCEMENT

Suivant situations

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil Général (charte d'environnement)
Conseil Régional (politique du paysage et programmes PNRBV)
Etat (DIREN - DRAC)

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE

ACTION 4 : AMENAGER LE COL DE STE MARIE

OBJECTIFS

Le Col de Ste Marie est un des grands cols de la crête des Vosges. Il constitue une voie d'accès importante dans le Val de Galilée, et est le lieu d'une mémoire du passage et des transports dans les Vosges, et, bien entendu, du conflit de 14-18. Il est également un point de départ important de promenades et randonnées. En 2003 a eu lieu la première grande fête des cols du massif, celle de Ste Marie a été un franc succès, démontrant que ce genre de site rassemble tous les ingrédients symboliques, historiques, géographiques - bien sûr - pour devenir un lieu d'attractivité majeur.

La Communauté de Communes de la Morte et du Blanc Ru avait fait réaliser en 1997 une étude (EDAW France) diagnostic ayant abouti à un programme global de valorisation du col dont certaines actions sont en train d'être engagées (commune de Wisembach - site de la "Basse du coucou"). Il conviendrait de réactiver cette dynamique sur le site du col lui-même en associant autant que faire se peut le Val d'Argent.

CHAMP D'ACTION

Col de Ste Marie (commune de Wisembach et très partiellement de Ste Marie aux Mines) et vallon de la Cude (Wisembach)

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

L'étude EDAW de 1997 est encore parfaitement d'actualité.

Les aléas de reprise, remise en état et ouverture des bâtiments situés au col (auberge, garages...) sont évidemment des éléments essentiels pour le renforcement de l'attractivité du site.

Le projet prévu se décline en plusieurs axes :

- point de vue du Fer à Cheval (action en cours de réalisation par la commune de Wisembach) qui rejoint une problématique plus générale du plan de Paysage
- Site de la friche communale de "la Basse du Coucou" (action en cours id.) qui va dans le sens également d'une ouverture de vallon et entretien de friche
- sentier de la vieille route - à réaliser en continuité des chemins existants (club Vosgien) et sans doute en continuité du chemin à créer depuis le Giron en bordure du Blanc Ru, permettant un accès vers le col au plus court depuis le coeur du Val de Galilée).
- ancienne décharge (à faire)
- site des fermes de la Cude (vallon à entretenir, friches et plantations à maîtriser en lien avec la réouverture du point de vue depuis le col - hôtel restaurant "Bellevue", le bien nommé).

- paysages routiers d'approche du col (délaisés, plantations d'alignement, traitement des bas-côtés, mobiliers - cf fiche 2-1-5)

- aménagement du col de Ste Marie (acquisition foncière, étude d'avant projet, aménagement des espaces d'accueil, information, pique nique, stationnement, départs de randonnées..., signalétique - paysage, histoire, circuits de promenade...).

Les montages techniques, administratifs et financiers restent à faire. la question est bien celle de l'engagement politique positionnant ce projet en priorité pour la Communauté de Communes ? Il nous semble que cette action est à relier avec celle envisageable au Giron (fiche 1-3-3) par son rôle d'articulation et de lieu de diffusion...

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes - Commune de Wisembach - DDE 88 et 68

MAÎTRE D'OEUVRE

A définir - nécessité d'allier les compétences technique - paysage-urbanisme

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDE des Vosges et du Haut Rhin - District du Val d'Argent - PNR des Ballons - Club Vosgien - historiens locaux - agriculteurs - ONF...

ECHEancier

Etude EDAW - 1997

Engagement action sur "la basse du coucou" 2003-2004

Relance de l'opération sur le col en 2004 ?

COUT - FINANCEMENT

cf étude EDAW (prix estimatifs en 1997)

Total estimé à l'époque à 1,25 MF (190 000 Euros)

PARTENAIRES FINANCIERS

Cf tableau récapitulatif étude EDAW

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE**ACTION 5 : MAITRISER LE PAYSAGE ROUTIER (MOBILIER, SIGNALÉTIQUE, VALORISATION TOURISTIQUE PETIT PATRIMOINE ROUTIER...)****OBJECTIFS**

Les routes sont des éléments essentiels des paysages. Elles s'inscrivent sur le territoire en s'adaptant au relief, franchissent les cols, les ruisseaux, les pentes, génèrent de l'urbanisation, des plantations... bref du paysage ! Les routes sont elles-mêmes des composantes du paysage. Leurs profils, la façon dont elles parcourent les coteaux ou les vallées, les plantations d'alignement, le mobilier technique qui les accompagne... sont autant d'éléments qui concourent à l'**identité du Val de Galilée**.

Or, depuis une trentaine d'années, les gestionnaires des routes, conduits par les exigences liées à l'augmentation exponentielle de la circulation et les problèmes de sécurité, ont appauvri ce patrimoine routier et géré les voies comme de stricts objets techniques. La charte d'environnement du département des Vosges (signée par l'Etat et le Conseil Général) affirme que la qualité paysagère des routes est un objectif fort dans les Vosges.

CHAMP D'ACTION

Toutes les routes du Val de Galilée avec une hiérarchisation claire suivant les gestionnaires :

- Etat (RN 59 et 159) - devrait évoluer en 2004-2005 --> responsabilité transférée pour partie aux départements
- Conseil général : RD 23 et 23a, RD 420
- communes : routes et chemins communaux

DEMARCHES - MISE EN OEUVRE

Le Parc des Ballons des Vosges a engagé une réflexion sur la question du patrimoine routier dans le massif. Une méthodologie devrait pouvoir être réfléchie pour définir les moyens d'agir sur les routes en collaboration intelligente et fructueuse avec les gestionnaires.

La démarche consiste à systématiquement **considérer les routes à partir de critères multiples qu'il convient de toujours croiser** :

- technique (infrastructure elle-même, circulation et sécurité)
- patrimonial (histoire des tracés, plantations anciennes, ponts et ouvrages...)
- lien au territoire (traversées des villages et hameaux, développement économique, desserte des terrains agricoles et forestiers...)
- patrimonial et paysager (petit patrimoine spécifique - murets, parapets, murs de soutènement, bornes...).

La richesse du paysage provient de la superposition continue de la présence de l'ensemble de ces éléments.

Les routes doivent faire l'objet de toutes les attentions. Les sommes importantes qui sont investies dans le moindre aménagement méritent que des études paysagères soient menées, que des dispositions soient prises pour sauvegarder les éléments majeurs du patrimoine (parapets en grès de tel pont, mur...) et que des actes volontaires de création nouvelle soient engagés (plantations d'arbres de haute tige, ouvrages d'art dignes de ce nom, garde-corps soigneusement choisis...).

Un inventaire des paysages de route doit pouvoir être fait de façon simple dans le Val de Galilée et soumis par la Communauté de Communes aux gestionnaires des voies (DDE et DVA) comme élément fort de décision lors de travaux. Les élus doivent maîtriser les choix qui sont faits sur leurs territoires.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes pour inventaire et mise au point d'une stratégie
DDE et DVA pour les travaux sur les routes + communes

MAÎTRE D'OEUVRE

DDE et DVA pour les routes
Paysagistes suivant projets

PARTENAIRES TECHNIQUES

PNRBV - CAUE -

ECHEancier**COUT - FINANCEMENT****PARTENAIRES FINANCIERS**

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE**ACTION 6 : VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES
LA PIERRE ET LE BOIS****OBJECTIFS**

Les ressources locales (au delà des hommes bien sûr...) sont liées au socle géographique et à l'intelligence des hommes qui ont su les exploiter et les mettre en valeur. L'eau a déjà été évoquée dans d'autres actions spécifiques. **La "pierre" et le "bois" sont de ces éléments qui participent à l'élaboration d'une identité au fil de l'évolution des savoir-faire et des innovations.**

Le Val de Galilée est fortement marqué par sa situation intermédiaire entre le socle granitique (rive gauche de la Fave) et le socle gréseux de l'Ormont en rive droite. Ces matériaux, exploités parfois sur place (carrière) ont servi directement à construire cette identité (matière, savoir-faire, couleurs...) et sont inévitablement porteurs d'avenir.

Le bois - et c'est une évidence - est omniprésent dans le patrimoine et l'économie locale. Un enjeu très fort est bien de mettre en évidence la richesse de la filière et de s'inscrire dans le sens de l'histoire pour continuer à valoriser cette matière "élémentaire" du territoire.

CHAMP D'ACTION

Communauté de Communes : sensibilisation, communication, actions de promotion...

Parc d'activités de Raves : construction des bâtiments et image du territoire

Communes : construction, valorisation des patrimoines, aménagement des espaces publics

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Une des raisons essentielles de la banalisation du territoire est liée à l'arrivée de modèles généralisés (construction individuelle, bâtiments industriels ou artisanaux, agricoles..., aménagements urbains, mobiliers sur catalogue...) qui petit à petit dissolvent l'identité forte du Val de Galilée (issue d'une économie endogène basée sur l'agriculture et la forêt).

Au delà des actions de valorisation des patrimoines (de l'existant), il est nécessaire de se situer dans une démarche de territoire qui avance.. parce que la société et les hommes avancent.

La pierre et le bois (essentiellement) sont et restent des ressources locales. La résistance contre la banalisation doit s'organiser. On doit être capable d'affirmer que l'on peut s'inscrire dans le sens de l'histoire et être moderne à la fois.

Valoriser les filières d'utilisation de ces matériaux est indispensable :

- **pour renforcer le sentiment identitaire.**

- L'exploitation, la transformation, l'utilisation, l'élaboration des savoir-faire, la présence dans le patrimoine... du granit, du grès et du bois doivent être mises en évidence (carrières, exploitation forestière, scieries, ateliers d'artisans, bâtiments démonstratifs...)

- une sorte d'écomusée éclaté pourrait être envisagé (circuit pédagogique thématique de matériau, plaquette pédagogique, visites...). Des initiatives sont déjà existantes dans cet esprit dans d'autres parties du massif (Val de Villé, PNRBV, Comité de Massif...).

• **pour continuer à innover et être dans une dynamique de création**, le Val de Galilée doit s'appuyer sur ses ressources propres. C'est l'ensemble de la filière qui doit être sollicitée. Le projet de parc d'activités de Raves va dans ce sens (règlement de construction), les grands projets d'intérêt communautaire (musée de la Mine, camping de Gemaingoutte, Col de Ste Marie, aménagements divers...) doivent s'inscrire dans cette tradition et être démonstratifs, la construction privée doit être incitée à mieux utiliser ces matières.

Cf fiche 1-1-4 (charte des matériaux) - actions avec le CAUE et le PNRBV + pôle "massif Vosgien", CNDB etc... - fiche 3-1-2 (bois et bâti contemporain)

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de communes pour les initiatives de communication - la programmation et l'incitation auprès des artisans et particuliers

MAÎTRE D'OEUVRE

suivant porteurs de projets

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE, PNRBV, Pôle de Massif, CCI et chambre des métiers, ONF et CRPF, artisans locaux...

ECHEANCIER

lié en partie aux grands projets locaux (musée, col, zone d'activités...)

Action à coordonner avec les actions du CNDB, du parc, du pôle de massif...

COUT - FINANCEMENT**PARTENAIRES FINANCIERS**

UE
Conseil Régional (AREL)
Conseil Général (développement local et charte d'environnement)
Chambres consulaires
CNDB

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE

ACTION 7 : UN EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE : LE MUSEE DE LA MINE

OBJECTIFS

Le patrimoine minier est une particularité du massif Vosgien, en particulier dans le secteur de Ste Marie-aux-Mines et de la Croix-aux-Mines. Un circuit thématique a déjà été réalisé en collaboration avec le PNRBV sur la commune. Une association locale a remis en état et assure la visite de puits, des gravures exceptionnelles du XVe siècle (Heinrich Gross) témoignent de l'exploitation de ces mines, les ducs de Lorraine battaient monnaie avec les métaux précieux issus de ces mines...

Le Val de Galilée peut devenir un des trois points majeurs de mise en évidence de ces richesses dans le massif (avec le Thillot et Ste Marie) à condition de passer de la valorisation artisanale (mais engagée et courageuse) à une organisation muséographique sérieuse et ouverte sur le territoire.

Le projet de musée de la Mine va dans ce sens. La C. de C., la commune de La Croix-aux-Mines, le PNR des Ballons et l'association des Mines ont commencé à définir un programme.

CHAMP D'ACTION

La Croix-aux-Mines pour une infrastructure d'intérêt communautaire.

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Le projet de musée, s'il répond avant tout à un programme clairement défini en regard du patrimoine minier et de l'acquis des savoir-faire de l'association locale des mines de la Croix, doit être considéré comme **un véritable point de rencontre communautaire** qui permette un débat permanent, une rencontre entre les habitants, un accueil des visiteurs, un renvoi aux autres richesses patrimoniales du Val de Galilée...

Le programme de ce musée doit continuer à être affiné dans ce sens par la commission réunie autour du parc et de la C. de C.

La situation du futur musée (à l'entrée de la commune de la Croix-aux-Mines) doit être confrontée à tous les enjeux du site (valorisation de la rivière Morthe, intégration de bâtiments existants, devenir des bâtiments industriels, amélioration de la RD 23, lien avec le centre du village, lien avec l'entrées des mines visitables et des circuits de découverte vers le Chippal...). Une étude préalable d'implantation devrait être confiée à un professionnel.

La qualité architecturale du futur bâtiment (ainsi bien entendu que la qualité des aménagements d'espaces publics annexes - stationnement, accès, bords de rivière...) est primordiale, pour affirmer le choix de l'excellence paysagère fait par la C. de C. Une architecture contemporaine de qualité, utilisant les ressources locales (bois, pierre...) devrait être proposée.

Ce projet est sans aucun doute un des projets phare du Val de Galilée pour les 10 ans qui viennent (avec le Col de Ste Marie, le Giron, les routes paysage... ?).

ECHEancier

Programmation en cours.

Etude situation et insertion dans le site : fin 2003

Modalité de recours à une maîtrise d'oeuvre : 2004 ?

Projet et réalisation : 2005 ?

COUT - FINANCEMENT

Cf commission de travail

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes (avec appui du PNRBV)

MAÎTRE D'OEUVRE

A définir

PARTENAIRES TECHNIQUES

Association locale - PNRBV - CAUE

PARTENAIRES FINANCIERS

UE

Etat - FNADT

Région de Lorraine (via PNRBV)

Conseil Général des Vosges (charte d'environnement et développement local)

THEME 1 : MISE EN SCENE DU TERRITOIRE**ACTION 8 : UNE FORÊT MULTIFONCTIONNELLE OUVERTE****OBJECTIFS**

La Loi d'Orientation Forestière de 2000 a clairement affirmé la vocation pluri-fonctionnelle de la forêt. Dans le Val de Galilée, il s'agit d'une réalité depuis longtemps. Il est cependant fondamental :

- de renforcer l'accessibilité et l'ouverture de la forêt à tous les publics,
- de valoriser le patrimoine forestier et les patrimoines existants au sein de la forêt,
- de jouer la complémentarité des espaces ouverts et "fermés" (points de vue, belvédères...) et de mieux gérer les paysages de lisières, éléments majeurs de la perception des paysages de forêt
- d'identifier 3 ou 4 points de départ/information dans les massifs (col de Ste Marie, Charémont...).
- d'encourager la bio-diversité et de participer à l'éducation de la population sur la forêt

CHAMP D'ACTION

Massifs forestiers (domaniaux, communaux et forêt privée dans certains cas)
Points de contact grand public/forêts

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Pour chacun des objectifs définis ci-dessus un certain nombre d'interventions peuvent être envisagées, en lien, bien entendu, avec les opérations déjà existantes ou engagées (arboretum de Ban de Laveline, opération "à l'école de la forêt", ouvertures de points de vue...).

Accessibilité :

- la forêt est bien sûr ouverte à tous... mais ne pourrait-on pas se préoccuper de certaines catégories de population en prévoyant des circuits adaptés aux personnes âgées, aux handicapés... en imaginant d'ouvrir certaines pistes à la circulation, en prévoyant des secteurs de stationnement bien maîtrisés proches de points d'intérêt (ouvrages 14-18, points de vue, aires de pique niques...) en aménageant de façon spécifique de petits circuits...? Bien entendu ce type d'action doit être complété par une communication adaptée.

Patrimoine forestier (forêt elle-même - cf action arboretum et actions de connaissance de la forêt - fiche 2-2-2) et patrimoine présent dans la forêt :

- ouvrages du conflit de 14-18 présents dans la forêt, bornes de l'ancienne frontière, ruines du "château de faîte", croix de mission, grottes, fontaines, monuments divers, roches remarquables... peuvent être mieux valorisés dans les circuits et pour certains patrimoines faire l'objet de recherches et de valorisation spécifiques (la frontière et la guerre de 14-18 est en effet sous-exploitée dans le massif des Vosges...).

Complémentarité espaces ouverts/espaces fermés - deux éléments importants directement en lien avec le paysage sont liés à ce thème :

- les points de vue (Sacré Coeur, Sorémont, col, Spitzemberg...), mais également les situations de sentiers en belvédères qui parfois pourraient offrir des vues intéressantes, imposent un accord avec les gestionnaires (ONF) pour une gestion appropriée.

- les lisières dont la qualité est fondamentale dans les paysages, mais également pour la richesse écologique des milieux. L'enfrichement, la brutalité de certaines parcelles plantées en épicéas... pénalisent la perception de la forêt et des paysages ouverts à la fois. Des actions doivent être engagées avec l'ONF, le CRPF, les agriculteurs, les chasseurs...

Points d'accès identifiables dans la forêt :

- bien entendu l'accès à la forêt est possible depuis quasiment tous les villages et c'est une chance pour l'organisation de circuits complets qui relient tous les territoires du Val de Galilée. Il serait cependant intéressant de pouvoir focaliser l'accueil (et la communication) sur 3 ou 4 points d'entrée accessibles, faciles à identifier, susceptibles d'être organisés en matière de stationnement, d'information, de services...(par exemple, le col de Ste Marie, Charémont, l'arboretum, etc...).

ECHEancier**COUT - FINANCEMENT****PARTENAIRES FINANCIERS**

Conseil Régional (politique du paysage et programmes PNRBV)
Conseil Général (charte d'environnement)
Etat (Ministère de l'agriculture - DIREN)
ONF-CRPF

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Encourager la bio-diversité et participer à l'éducation des habitants et des visiteurs en matière forestière :

- les techniques de régénération, d'exploitation, de reconstitution sont complexes et riches d'enseignement. Il est dommage - à l'heure où le tourisme est de plus en plus "intelligent" et demandeur de savoirs - que la découverte de la forêt ne permette pas de façon plus explicite d'accéder à ce savoir. L'arboretum est déjà une action qui va dans ce sens. Des sentiers pédagogiques, des plaquettes, des visites, des "causeries" (cf actions 4) pourraient aller dans ce sens.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes -Communes - ONF - CRPF

MAÎTRE D'OEUVRE

ONF - CRPF - CPIE - CAUE...

PARTENAIRES TECHNIQUES

id

THEME 2 : ACCUEIL, TOURISME ET PATRIMOINES**ACTION 1 : DEVELOPPER DES CIRCUITS THEMATIQUES À PARTIR
DES RICHESSES PATRIMONIALES****OBJECTIFS**

A partir de la reconnaissance et de la valorisation des richesses patrimoniales du territoire, il s'agit d'organiser une véritable mise en réseau qui permettra de démultiplier l'intérêt de chaque élément isolé. Ces circuits existent déjà sur le massif dans des domaines extrêmement variés (et y compris sur le territoire du Val de Galilée - circuit de la Mine à la Croix-aux-Mines par exemple).

Une communication-diffusion adaptée doit être imaginée conjointement. L'objectif reste bien d'exploiter au mieux les richesses locales pour un développement intégré du territoire. Il s'agit également de faire prendre conscience aux habitants de l'existence de ces richesses et d'enclencher une attitude de respect... et de fierté.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire suivant les thématiques

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Au fur et à mesure de la remise en état et de l'ouverture au public des patrimoines (et la volonté de création d'un circuit peut être elle-même un déclencheur d'une action cohérente à l'échelle du territoire de ce type d'action), **la valorisation des efforts engagés peut passer par la mise en place d'un parcours** (automobile, cycliste, piéton... ou mixte avec plusieurs points d'arrêt et de départ-découverte).

Ces parcours doivent être thématiques (les chapelles et oratoires, la Grande Paroisse et ses éléments majeurs, les mines et les carrières, l'eau et son exploitation, villages, hameaux et fermes isolées : une société agricole au XIXe...) **ou territorialisés** (2 heures autour de Quebrux, une demi-journée autour de Charémont...) et doivent être enrichis par une recherche documentaire, géographique, historique.

La création d'un circuit sur le terrain peut alors être accompagnée de signalétique, panneaux avec cartographie simplifiée au départ, panneaux pédagogiques aux points clés...

Des documents pédagogiques simples peuvent alors également être élaborés à partir d'un schéma simple, d'informations pratiques et de cette matière "scientifique" suffisamment vulgarisée pour qu'elle soit accessible à tous.

Il serait sans doute judicieux d'envisager dès le départ d'utiliser **une charte graphique de qualité, unitaire**, qui permettrait rapidement de fédérer ces dépliants (éventuellement enrichis de documents plus riches en illustrations) dans **un classeur ou une pochette "Val de Galilée"**. Cela permettrait de démontrer la richesse de l'offre en "produits" nature et patrimoine du territoire.

ECHEancier

Suivant avancement de la mise en valeur du paysage...
Possibilité de créer des premiers circuits rapidement

Priorité : définir une stratégie commune et une charte graphique (signalétique de terrain + documents diffusables)

COUT - FINANCEMENT**PARTENAIRES FINANCIERS**

Crédits Européens (LEADER + ?)
Etat (FNADT, DRAC, DIREN...) PNRBV
(fonds régionaux à mobiliser)
Conseil Régional (AREL politique du paysage)
Conseil Général (charte d'environnement, développement local)

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes

MAÎTRE D'OEUVRE

A définir (CPIE, graphiste/bureau d'étude en développement économique...)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Communes, Inventaire de Lorraine, société philomatique, historiens locaux, PNRBV, CPIE...

THEME 2 : ACCUEIL - TOURISME ET PATRIMOINES**ACTION 2 : ARBORETUM ET VERGERS CONSERVATOIRES**
(BAN DE LAVELINE - WISEMBACH)**OBJECTIFS**

La forêt est une des composantes majeures des paysages du Val de Galilée. Elle est une source de richesse et reste méconnue du grand public au delà des opportunités de randonnée et de promenade qu'elle permet. Le respect et l'implication des habitants et des visiteurs dans la gestion et la valorisation de cette ressource passe par une meilleure connaissance. Au delà des actions d'ores et déjà expérimentées ("à l'école de la forêt", avec l'ONF et les enseignants des écoles), la mise en place de sites spécifiques de diffusion de la connaissance et d'organisation d'actions pédagogiques sert à long terme le territoire et permet d'ouvrir et d'enrichir la culture locale à partir de l'identité du territoire. Deux "arboretum" sont en projet à Ban de Laveline et à Wisembach.

L'un d'eux (Wisembach) doit également développer (sur un coteau approprié) un verger conservatoire à vocation également pédagogique.

CHAMP D'ACTION

Ban de Laveline et Wisembach pour l'implantation des arboretums.
Tout le territoire pour les actions pédagogiques qui y sont associées.

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

BAN DE LAVELINE : suite à la tempête de 1999, un site ayant subi de forts dégâts (haut du vallon de "Haute Goutte" au dessus de Quebrux) doit être aménagé en "arboretum". La démarche est d'ores et déjà engagée.

- il convient sans doute d'**associer cette réalisation à la valorisation de tout le vallon** (ouverture du fond de vallon - plantations de sapins de Noël, point de vue de Sorémont, etc...) afin de situer ce lieu de démonstration dans une perspective d'excellence paysagère et de lier les sites d'intérêt pédagogique les uns aux autres.

- l'**arboretum doit s'inscrire dans des circuits de découverte** (forêt, mais pas seulement) qui élargissent sa visite à **une dimension territoriale**.

- les actions pédagogiques liées à cet arboretum (ONF - CPIE...) doivent également systématiquement faire **le lien entre la forêt** (son exploitation, sa réalité écologique, son histoire...) **et le territoire** (id. histoire, équilibres écologiques et paysagers...) c'est à dire que le lien doit être fait entre l'homme et la forêt.

- il convient enfin d'être très vigilant sur la durabilité de cet outil et de ne pas le considérer comme un outil autonome : le risque étant alors d'avoir à gérer une friche d'arboretum à moyen terme (on a des exemples dans les Vosges...).

WISEMBACH : l'action liée à l'arbre de façon plus générale (forêt, friche et vergers) s'inscrit dans une démarche très globale dès le départ. Elle est très engagée et reste citée ici pour mémoire. La valorisation du Col de Ste Marie, la réouverture de chemins entre le village et le col, l'installation d'un RIS sur la RN 59, la résorption de friches... etc, sont des actions qui trouvent ici un écho.

- Il serait sans doute intéressant de **considérer ce site comme complémentaire de celui de Ban de Laveline** (il est de toutes façons plus orienté vers le verger) et envisager des actions de sensibilisation/éducation communes, d'imaginer des parcours qui commencent à l'un pour finir à l'autre...

ECHEANCIER

En cours de montage technique et financier pour les deux actions

COUT - FINANCEMENT**MAÎTRE D'OUVRAGE**

communes - ONF

MAÎTRE D'OEUVRE

ONF - CPIE - Associations locales (vergers ?)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF - ONF - CPIE - CRPF - etc...

PARTENAIRES FINANCIERS

DDAF
Etat : FNADT
Conseil Régional (via actions du PNRBV)
Conseil Général (charte d'environnement)
ONF - CRPF
Association des communes forestières

THEME 2 : ACCUEIL - TOURISME ET PATRIMOINES**ACTION 3 : LE CAMPING DE GEMAINGOUTTE****OBJECTIFS**

Le camping de Gemaingoutte est un des éléments d'accueil majeurs du territoire. Il existe peu de campings à l'Est de St Dié et celui-ci représente un véritable potentiel.

Ce camping est communal, géré sur la base d'un bénévolat important (élus) et n'est pas suffisamment équipé et aménagé pour être plus attractif, donc plus fréquenté, donc plus rentable et... donc plus facile à gérer avec, par exemple un employé permanent.

Au delà de cette analyse économique, il est évident que ce site peut être un atout de développement pour le territoire. Il est placé de façon privilégiée au bord du ruisseau de Blanc Ru, à proximité de la RN 59, entre le col et le bourg centre de Ban de Laveline...

Son redéploiement (au travers d'équipements supplémentaires, d'aménagements paysagers, mais également d'information touristique et d'actions d'animation) est d'intérêt communautaire.

CHAMP D'ACTION

Site du camping à Gemaingoutte

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Un débat au sein de la communauté de Communes doit d'abord valider le principe de l'intérêt communautaire. Dans une hypothèse positive, un accord doit être trouvé sur la question de la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'aménagement/redéploiement.

Le programme qui pourrait prévaloir à cet aménagement :**• mise en valeur du site lui-même :**

- berges du Blanc-Ru (lien avec un sentier qui longe le ruisseau depuis le centre de Wisembach - intérêt du multiple rural - vers le Giron, aménagement d'un site de détente ombragé)
- entrée sur la RN 59 (qualité des plantations, du portail d'accueil, d'un pavillon d'accueil, cheminement pédestre de qualité entre la place de Gemaingoutte et l'entrée...)

• démultiplication de l'offre d'accueil :

- site pour les camping-cars avec bornes de service - cf références en bois livret annexe)
- installation possible de HLL (Habitat Léger de Loisirs) permettant d'élargir la saison (cf modules primés à l'échelle du massif installés à Xonrupt et construits sur le territoire du Val de Galilée - espace de démonstration des savoirs locaux en matière de construction bois !).
- plan de plantation adaptée (ombre pour les emplacements, haies, allées...).

Bien entendu, un tel projet doit s'accompagner d'une mise en réseau de l'offre d'hébergement (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes...) dans une logique de complémentarité et de mise à disposition d'outils de diffusion et valorisation de l'offre touristique pour les visiteurs.

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir entre la commune de Gemaingoutte et la Communauté de Communes.

MAÎTRE D'OEUVRE

Paysagiste et architecte (aménagement paysager du camping, bâtiments d'accueil + HLL + bornes de service...) : un véritable projet de qualité pour un accueil de qualité.

PARTENAIRES TECHNIQUES

CRT ET CDT - Conseil régional et Conseil général (développement local)
CAUE

ECHEancier**COUT - FINANCEMENT****PARTENAIRES FINANCIERS**

CRT - CDT
Etat - FNADT
Conseil Régional (développement touristique)
Conseil Général (développement local)
Pôle "massif Vosgien" (offre d'hébergement dans le massif)
PNRBV (fonds régionaux)